

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI SE TIENDRA À HUIS CLOS VIA LA PLATEFORME VISIOCONFÉRENCE ZOOM, LE VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020 À 9 H 42**

Sont présents à cette visioconférence :

Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé  
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée  
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence :

Bruno Bernatchez, directeur général  
Martine Denis, secrétaire de direction

**1. RÉSOLUTION 20-155 – DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois décrété par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 9 h 42.

**3. RÉSOLUTION 20-156 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 novembre 2020 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Déroulement de la séance extraordinaire du 13 novembre 2020
2. Ouverture de la séance et vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 novembre 2020
4. Embauche d'un(e) employé(e) au poste de coordonnateur(trice) finances et administration
5. Dossiers d'investissement :
  - a) Fonds de soutien aux projets régionaux : CREGIM – Synergie Gaspésie
  - b) Fonds conjoncturel : Télé-Sourire – Studio à l'école
  - c) Fonds de développement culturel : Centre communautaire Douglas – Airs piqués
  - d) Fonds éolien : Club de motoneige de Murdochville – Aménagement d'un sentier  
Retiré
6. Entente de développement culturel 2021-2023
7. Levée de la séance

**4. RÉSOLUTION 20-157 : EMBAUCE D'UN(E) EMPLOYÉ(E) AU POSTE DE COORDONNATEUR(TRICE) FINANCES ET ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Diane Shaink prévu au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à une ouverture de poste;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a évalué 3 candidatures;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection propose une candidature de façon unanime;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé confirme l'embauche de madame Karen Valenzuela à titre de coordonnatrice finances et administration à compter du 30 novembre 2020;

QUE le traitement salarial de départ soit établi à l'échelon 3 pour la catégorie *Coordonnateur finances et administration* de la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur à la MRC.

**5. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT :**

**A) RÉSOLUTION 20-158 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS RÉGIONAUX : CREGÎM – SYNERGIE GASPÉSIE**

CONSIDÉRANT que le promoteur sollicite l'ensemble des MRC de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le promoteur vise des actions dans chaque MRC;

CONSIDÉRANT que le projet vise des économies pour les entreprises du territoire et des gains environnementaux;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 5 000 \$ au Conseil régional de l'environnement GÎM pour le projet « Synergie Gaspésie » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets régionaux*.

**B) RÉSOLUTION 20-159 : FONDS CONJONCTUREL : TÉLÉ-SOURIRE – STUDIO À L'ÉCOLE**

CONSIDÉRANT que Télé-Sourire est un OBNL qui repose sur l'implication bénévole où la relève est un enjeu important;

CONSIDÉRANT que les jeunes impliqués souhaitent poursuivre leur projet mais ne peuvent le faire dans les studios de la télé communautaire en raison des contraintes liées à la COVID;

CONSIDÉRANT que l'école Esdras-Minville collabore au projet en fournissant des locaux et du matériel informatique, ainsi que la collaboration du personnel;

CONSIDÉRANT que le promoteur a fait une recherche de financement qui s'est avérée infructueuse;

CONSIDÉRANT que la COVID-19 a eu un impact négatif sur la situation financière du promoteur;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la relève bénévole tout en préservant la santé financière de l'organisme;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière du Fonds conjoncturel;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 4 500 \$ à Télé-Sourire pour le projet « Studio à l'école » dans le cadre du *Fonds conjoncturel*.

**C) RÉSOLUTION 20-160 : FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL :  
CENTRE COMMUNAUTAIRE DOUGLAS – AIRS PIQUÉS**

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à un appel de projets en patrimoine du 21 octobre 2020 au 6 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'appel de projets en patrimoine dispose d'un budget de 4 000 \$ et s'inscrit dans l'Entente de développement culturel 2018-2020;

CONSIDÉRANT que 2 projets admissibles ont été reçus;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation de chaque projet selon une grille de pointage;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé accorde la somme maximale de 4 000 \$ au Centre communautaire Douglas pour le projet intitulé : Airs piqués, musique traditionnelle de la pointe de la Gaspésie aux guitares, et ce via le Fonds de développement culturel.

**D) FONDS ÉOLIEN : CLUB DE MOTONEIGE DE MURDOCHVILLE –  
AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER**

RETIRÉ.

**6. RÉSOLUTION 20-161 : ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-  
2023**

CONSIDÉRANT que depuis 2012, la MRC et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) sont partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une entente de développement culturel du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que cette entente est le principal outil financier de mise en œuvre de la politique culturelle de la MRC et qu'elle permet notamment de maintenir :

- le fonds de développement culturel accessible aux OBNL et aux artistes;
- des actions de médiation culturelle, d'échange et de formation sur le territoire de la MRC en lien avec les priorités de la politique culturelle;

CONSIDÉRANT l'effet de levier important de cette entente sur la vitalité culturelle du territoire de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé renouvelle son engagement auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec et de la Ville de Gaspé et confirme l'inscription dans ses budgets d'opération 2021, 2022 et 2023 d'une somme de 15 000 \$ par année pour les actions prévues dans le cadre de l'entente de développement culturel 2021-2023;

QUE la MRC mandate le préfet et le directeur général de la MRC pour signer l'entente de développement culturel 2021-2023 ainsi que le protocole d'entente avec la Ville de Gaspé y afférant.

## **7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Noël Richard, la séance est levée à 9 h 47.

---

Daniel Côté  
Préfet

---

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA  
Directeur général